

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Anniversaires au Château

Article 1- Contenu de la prestation

- Accueil des enfants par l'animateur ou l'animatrice du château
- Thème choisi par l'enfant
- Accès à l'espace enfants réservé
- Confiseries, boissons, couverts, assiettes, etc.
- Animation et Jeux d'énigmes pour une chasse au trésor dans le Château*
- 2 places de cinéma offertes à l'enfant fêté

**en extérieur à partir du mois de Mai, selon les conditions climatiques*

!!! ATTENTION : La prestation **ne comprend pas le gâteau d'anniversaire ni les bougies qui doivent être impérativement amenés par les parents**, compte tenu, notamment des problèmes allergiques. Nous précisons aussi que **la réservation comprend uniquement la prestation et n'inclut aucunement la location de la salle.**

Article 2 - Age de l'enfant dont on fête l'anniversaire

La prestation anniversaire est prévue pour des enfants ayant **au moins 5 ans et au plus 11 ans.**

Article 3 - Durée de la prestation

La prestation dure **2 heures** et est ouverte selon les horaires suivants les mercredis, samedis ou dimanches :

- **14H à 16H**
- **16H30 à 18H30**
-

La prestation anniversaire **démarre et se termine aux horaires prévus par le contrat.** La salle d'anniversaire **doit être ensuite libérée de tout effet personnel lorsque la prestation se termine.**

Article 4 - Nombre d'enfants participants

Le nombre minimum d'enfants participant est de 10, l'enfant dont on fête l'anniversaire inclus. En dessous de 10 enfants, l'organisation de l'anniversaire est possible, néanmoins, celle-ci sera facturée pour 10. L'organisation de l'anniversaire est possible pour **au maximum 14 enfants.**

Article 5 - Présence d'adultes

La prestation anniversaire **n'est pas organisée dans le cadre d'un service de garderie.**

La présence de **2 adultes est obligatoire** et ne doit pas dépasser le nombre de **2 adultes.**

Les adultes accompagnants dont la présence est obligatoire auront seuls accès gratuitement à la prestation.

L'animateur/trice se réserve le droit de le préciser et de refuser l'accès aux autres parents.

Article 6 - Responsabilité

La prestation anniversaire n'est pas organisée dans le cadre d'un service de garderie, les enfants demeurent donc **sous la responsabilité et la surveillance de leurs parents.**

Article 7 - Facturation/réservation

La prestation sera facturée **13 € par enfant** soit un minimum de **130 €.**

Le règlement devra nous être retourné par courrier ou déposé à l'accueil du Château, accompagné des conditions générales de vente signées, **1 mois avant la prestation.**

Quant au **solde de la prestation**, incluant le nombre exact d'enfants dépassant les 10, il devra **être payé le jour-même de l'organisation de l'anniversaire** de l'enfant directement à l'accueil.

Article 8 - Annulation

En cas d'annulation de l'anniversaire avant la date fixée, une fois le paiement effectué, il n'y a pas d'annulation possible. Toutefois en cas de présence de certificat médical, une demande de report pourra éventuellement être accordée.

Article 9 - Restrictions

Proposant une animation très encadrée et bien organisée, et pour ne pas gêner l'animateur/trice, nous vous demandons de ne pas interférer dans le déroulement.

Seront alors défendus dans la salle d'anniversaire :

- Animaux
- Alcool
- Invités-adultes supplémentaires
- « Bougies qui se rallument » (au risque de déclencher l'alarme à incendie)
- Ajouts de prestations (confettis, piñata, intervenants extérieurs, etc.)

Ainsi, l'anniversaire pourra se dérouler dans de bonnes conditions pour les enfants, les parents et l'animateur/trice.

Je soussigné accepte de prendre en charge la surveillance et la responsabilité des enfants confiés par leurs parents dans le cadre de l'anniversaire de mon enfant.

Je reconnais avoir lu et accepte sans réserve les conditions générales de vente.

Nom :

Date :

Signature :